

Le mot du Président :

Bientôt quatre ans d'existence pour notre association, beaucoup de travail, d'abnégation et de sacrifices pour en faire ce que nous voulions tous, devenir un acteur connu et reconnu dans la filière photovoltaïque et ceci grâce au travail acharné de nos bénévoles. C'est donc principalement à eux que je dédis notre succès.

Malheureusement nos efforts n'arrivent pas à arrêter la lente érosion, et le mot est faible, du photovoltaïque résidentiel. Les causes en sont multiples et l'on peut citer en vrac l'Etat (quel que soit le bord politique) et sa vision à court terme de la maîtrise des énergies, nos élus souvent de bonne foi qui ne se donnent pas les moyens de leurs ambitions, les éco délinquants qui décrédibilisent la filière, les fermetures en série (ces jours ci next génération en liquidation judiciaire, solarezo en redressement, silia qui bat de l'aile, etc.) bref si cela continue nous aurons bien du mal à assurer l'entretien de nos installations dans les années futures.

Nous ne pouvons rester les bras croisés et attendre un quelconque miracle et c'est pour cela que, malgré la surcharge de travail et financière que cela nous impose, le GPPEP a décidé de faire renaître le concept Insoco (Installation solaire contrôlée) une structure comprenant des producteurs des installateurs des grossistes et des fabricants qui, sous la houlette des producteurs va tenter de sauver ce qui peut encore l'être, relancer le photovoltaïque résidentiel promouvoir l'autoconsommation et assurer le SAV de nos installations dans le futur.

Beaucoup de travail donc en perspective et le manque de bénévoles devient donc criant. Nous avons besoin de vous c'est le moment de nous rejoindre et nous recherchons en priorité un secrétaire pour le GPPEP homme (ou femme) clé de notre association.

Joël

Le mot du Trésorier

C'est dans un décor historique à proximité du fort Saint André et de la chapelle des pénitents gris à Villeneuve lez Avignon que j'ai eu la joie de présenter le bilan financier de l'année 2012/2013. (Merci à Domi pour son organisation.) Les 2 années passées, le bilan financier était présenté du 01/09 de l'année précédente au jour de l'AG en juin c'est-à-dire sur une période de 9 mois.

Cette année je l'ai présenté sur une période de 12 mois du 01/06/2012 au 31/05/2013, afin d'inclure la totalité des produits et charges sur une période de 12 mois.

Un bilan financier excédentaire de plus de 10 000 euros grâce au nombre croissant de nos adhérents, nous avons dépassé les 2000 adhérents quelques jours après l'AG.

Début 2013 a vu certains faits marquants :

- Au mois de mai, nous avons eu une dotation de 5000 euros du conseil général de Nantes, cette dotation sera dédiée en totalité à un projet Eco-citoyen de cette région et devra être dépensé avant la fin de l'année 2013. (Merci à Thomas et Jean-Noël d'avoir monté ce dossier).
- Le GPPEP comptabilise depuis Janvier les heures de bénévolat dans le cadre de la Valorisation de l'association. Cette valorisation a pour objet de rendre compte de l'utilité sociale du bénévolat, il est ainsi possible de mettre en valeur ce bénévolat dans les comptes annuels.
Il a été mis en place un tableau mensuel qui recueille le nombre d'heures de tous les actifs, cette méthode quantifiable et valorisable permet de recenser en volume le bénévolat réalisé.
Depuis la mise en place de cet indicateur en Janvier 2012, en moyenne 600 heures par mois ont été dispensées par une quinzaine d'actifs, nous devrions afficher 7200 heures en fin d'année.
Fort de ce dévouement collectif, le GPPEP va faire valoir son droit d' « Association d'intérêt public » avant la fin de l'année.
- Le meilleur moyen d'informer les particuliers avant qu'ils ne se lancent dans une installation photovoltaïque étant le contact avec le public, j'invite tous les adhérents à se joindre à nos actifs pour participer à des salons dédiés aux énergies renouvelables, je suis à la disposition de tous les adhérents qui se porteraient volontaires dans cette démarche.

Bonne rentrée à tous

Roger

Le mot du secrétaire

Encore une fois pendant cette assemblée générale je me suis fait l'oiseau de mauvaise augure en annonçant le retour des éco-délinquants, l'affaire récente de Next Génération m'a malheureusement donné raison, laissant des milliers de personnes sans SAV voir pire pour certains chez qui les installations ne sont pas terminées avec des crédits sur le dos !

Pour les bonnes nouvelles le GPPEP va prochainement engager la démarche pour devenir une association d'intérêt public nous protégeant bien plus des dénigrement et autres diffamations.

Le conseil d'administration a entériné pour l'année 2013 l'arrivée ou plutôt le retour de David Trebosc en son sein il est donc composé comme suit : président Joël Mercy, membres par ordre alphabétique : Jérôme Culiez, Thomas Fournaise, Dominique Mouton, David Trebosc, Roger Zenss (trésorier).

L'an prochain au vu de l'accroissement du nombre d'adhérent un nouveau poste sera ouvert au CA, avis aux amateurs ! Comme depuis le début le groupement est à la recherche de bénévoles, que ce soit pour 1 heure ou 1 journée ce soutien sera précieux.

Grande enquête du GPPEP

Le GPPEP continue sa grande enquête sur les installations photovoltaïques et les conditions de garantie. Vous êtes environ 500 à avoir répondu pour le moment.

Pour les adhérents du GPPEP, il suffit de se connecter dans votre espace adhérent et de cliquer sur « vos informations et sondage ». Le lien direct est : http://gppep.org/adherent/profil_bis.php

Pour les non adhérents, un espace dédié a été créé <http://www.gppep.org/enquete/connexion.php> si vous n'avez pas encore de compte « sondage » il suffit de rentrer votre adresse mail et un courriel avec le mot de passe vous sera envoyé automatiquement.

Nous avons besoin de vous pour y répondre afin de donner du poids et du sens à nos actions. Les données collectées sont anonymes.

INSOCO by GPPEP

Notre association a travaillé depuis plusieurs mois sur la nécessité de relancer le photovoltaïque résidentiel en tranquillisant le futur producteur et d'éradiquer les éco délinquants et leurs méthodes peu scrupuleuses. Notre choix s'est porté sur la reprise de l'association Insoco qui était en train de disparaître. Insoco comme INstallation SOLaire CONtrôlée est un concept qui devrait permettre d'y aboutir. L'idée est simple éliminer dès le départ tout moyen de "duper" le client avec des offres et des affirmations que nous connaissons tous (partenaire bleu ciel d'EDF, auto financement, maison témoin, etc.). L'association Insoco regroupera donc des particuliers producteurs ou futurs producteurs, des installateurs qui auront accepté une charte de "bonne conduite" et s'engageront à la suivre et des distributeurs grossistes et fabricant. Les installateurs (ou dépanneurs) seront jugés de leur prestation par le client qui établira une 'fiche de "notation. Cela permettra de détecter au plus tôt les indésirables qui seront exclus de l'association. Début du concept en septembre 2013.

Breaking news

- La section Ouest du GPPEP s'est distinguée en étant retenue pour un projet de centrale photovoltaïque citoyenne dans le cadre de Nantes capitale verte. Félicitations et espérons que le projet verra le jour
- Nous avons appris la liquidation judiciaire de next génération qui laisse derrière elle des milliers de producteurs orphelins. Dans le même esprit la mise en redressement judiciaire de Solarezo mais avec un carnet de commande de 45 millions d'euro cela devrait s'arranger
- l'AG du GPPEP s'est déroulé à Villeneuve les Avignon dans le fief de notre hôte Dominique. Ambiance plus que chaleureuse et travaux sérieux, bref comme le rosé local un excellent crû.
- Notre association vient de dépasser le cap **des 2000 adhérents**
- les contrats s10b ont été attaqués en conseil d'état de la même manière que les s10 hes encore par la FNSEA qui se décrédibilise encore un peu plus. Ne sont concernés que les contrats non signés par les deux parties (environ 300 dossiers). Le GPPEP se souviendra de ces actions contre les "petits producteurs".
- Pour la 4^{ème} année consécutive, le GPPEP participera au salon habiter **de Nantes du 8 au 11 Novembre 2013**. Nous recherchons donc des bénévoles pour tenir le stand. Les salons sont une chance unique de nous rencontrer et de partager nos expériences avec les visiteurs.

L'Obligation d'Achat, soutien aux Energies Renouvelables et son financement

Depuis 2007 et le Grenelle de l'environnement, la France met en place une stratégie ambitieuse de développement des énergies renouvelables sur son territoire. Le Grenelle de l'environnement a ainsi identifié la production d'énergies renouvelables comme l'un des deux piliers en matière énergétique, le second étant l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Comment faire, dès lors que le coût des installations productrices d'électricité à partir d'énergie renouvelable ne permet pas une rentabilité de l'investissement compte tenu du prix du marché de l'électricité ?

Pour mener à bien ce développement des énergies renouvelables, le gouvernement français a mis en place plusieurs mesures de soutien, dont l'Obligation d'Achat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables : force de vent, force hydraulique, énergie photovoltaïque, biomasse.... Les acheteurs obligés (EDF et les ELD) doivent appliquer les tarifs d'achat de l'électricité qui sont fixés par arrêtés ministériels pour chaque filière. Ces tarifs d'achat sont souvent bien au dessus du prix de l'électricité que l'acheteur obligé produit lui-même ou qu'il achète pour son propre compte sur le marché. Ce « surcoût d'achat » leur est compensé sur décision de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Avec quelle ressource cette compensation est-elle faite ?

C'est la **CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité)** qui contribue au financement du surcoût d'achat liés à l'Obligation d'Achat. C'est une taxe dont le niveau est fixé par le Ministre en charge de l'Energie sur proposition de la Commission de Régulation de l'Energie conformément au Code de l'Energie. Elle s'applique à l'ensemble des consommateurs d'électricité quel que soit leur fournisseur. Elle est toutefois plafonnée à 500 000 € par site de consommation et à 0,5% de la valeur ajoutée des industries. Chaque fournisseur collecte ainsi cette taxe sur chaque facture de ses clients qu'il transfère à la Caisse des Dépôts.

Mais cette taxe ne sert pas qu'à la compensation des surcoûts d'achat en OA :

Cette taxe est aussi destinée à financer deux autres composantes :

-le surcoût de production d'électricité dans les zones non interconnectées (DOM et Corse) : dans ces régions, l'électricité est produite à partir de centrales électriques dont le coût de production est plus élevé qu'en métropole continentale. Le principe de péréquation tarifaire étant applicable à l'ensemble du territoire français, une partie de la CSPE est destinée à compenser le manque à gagner des producteurs électriques insulaires pour équilibrer leurs comptes. En 2013 cette composante représente environ 1,5 milliards d'euros

-les dispositions sociales concernant l'électricité : un certain nombre de ménages sont éligibles à des tarifs sociaux pour répondre aux usages essentiels. En 2013, cette composante représente environ 500 millions d'euros

Pour les obligations d'achat sur le territoire de la métropole continentale, la contribution représente environ 3 milliards d'euros en 2013.

Concrètement, comment fonctionne le mécanisme de la CSPE ?

Le mécanisme est triennal :

- Chaque année (N), lors d'une délibération qui doit être rendue avant le 15 octobre, la CRE détermine le volume des charges prévisionnelles pour l'année à venir (N+1) et le taux de la CSPE à retenir pour l'année N+1.
 - Pour la composante EnR, elle regarde ainsi le volume de contrats porté par les acheteurs obligés et les tarifs associés et les compare aux prix de marché prévisionnels. Ceci lui permet d'estimer le montant des charges exigibles pour l'année suivante. Elle estime également les charges pour les autres dispositifs compensés par la CSPE
 - La CRE estime la consommation prévisionnelle de l'année N+1 afin de déterminer le taux de la taxe applicable sur les factures de l'année N+1. Sur cette base, la CRE fait une proposition au Ministre en charge de l'énergie. Si le Ministre ne promulgue pas d'arrêté spécifique, ce montant sera retenu pour l'année N+1 dans la limite d'une augmentation maximale de 3 €/MWh/an.
- Au cours de l'année N+1,
 - d'une part, les acheteurs obligés paient les factures présentées par les producteurs au tarif de la filière ;
 - d'autre part, les fournisseurs collectent la CSPE sur les factures des consommateurs, selon le taux retenu, et la reversent à la Caisse des Dépôts et Consignations
 - chaque trimestre, la Caisse des Dépôts et Consignations reverse aux acheteurs obligés, le quart de la charge prévisionnelle estimée par la CRE¹ en octobre N

- Au mois de mars de l'année N+2, les acheteurs obligés déclarent à la CRE les charges effectivement supportées au titre de l'année N+1. La CRE contrôle ces déclarations et dans sa déclaration d'octobre N+2, valide le montant effectivement dû et complète son estimation pour l'année suivante des écarts constatés entre le prévisionnel et le réalisé.

En pratique, les acheteurs obligés payent les producteurs au gré des échéances fixées dans les contrats d'achat. Les rentrées d'argent liées à la CSPE ne se font pas nécessairement exactement dans le même temps. Les acheteurs obligés peuvent ainsi se trouver à avancer de l'argent : c'est ce que nous vivons aujourd'hui avec un phénomène exacerbé par le fait que la croissance de la CSPE limitée à 3 €/MWh/an ne permet pas de rattraper le retard pris dans les années 2008-2010. Ainsi, par exemple, au titre de l'exercice 2011, le déficit entre recette et taxe est de 1,9 milliards d'euros, déficit supporté par EDF.

Article signé par EdF OA

1 - Dès lors que la collecte est, depuis plusieurs années, inférieure au besoin pour couvrir les charges, les ELD sont compensées en totalité de leur charge, mais EDF porte la charge du déficit du mécanisme : c'est une créance de 4,5 Mds € à la fin 2012.

Scheuten

Saga de l'été 2012, le dossier Scheuten a été relancé par le GPPEP pour pallier l'inertie de l'AQC en charge du dossier depuis un an et des assureurs.

Volonté délibérée de faire traîner les choses, c'est fort probable, mais notre association fidèle à ses valeurs vient de déclencher une pression politique sur nos élus en leur demandant de se saisir du dossier.

Il n'est donc pas une semaine dans laquelle notre alerte n'est pas évoquée à l'assemblée ou au sénat. Rien d'officiel pour l'instant mais les "bruits" que nous avons semblés annoncer une issue à court terme.

Les derniers événements vont dans le bon sens. Les assurances RC des installateurs commencent à prendre le dossier en considération. Dénouement en vue en grande partie grâce au travail de nos bénévoles.

Investissement citoyen dans l'Ouest

Le GPPEP a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « Nantes Capitale verte 2013 ». Nous avons proposé de rédiger un guide d'aide pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques financées par de l'investissement citoyen. Pour le moment nous rencontrons différentes collectivités et Société d'Économie Mixte de Loire Atlantique afin de trouver un site qui pourrait nous convenir. Nous vous tiendrons régulièrement informé de l'avancée de ce chantier et en particulier dès que le site sera trouvé et que les réunions d'informations auront commencées.

En parallèle, le GPPEP participe au réseau de coordination des projets citoyens initié par la région Pays de la Loire. Ce réseau a pour objectif de fédérer les énergies et de partager les expériences et les difficultés rencontrées. Nous rencontrons ainsi les autres citoyens qui sont lancés dans ces projets de longue haleine. De plus, une réflexion est en cours sur la mise en commun des ressources nécessaires : personnel, conseil auprès de cabinet juridique, etc.